

PETITE ENTREPRISE AYANT UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

DEMANDE DE CONFIDENTIALITÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT

JE SOUSSIGNÉE

société SARL MEM, représentée par Monsieur Max MONTAGUD demeurant 199 AVENUE DE FONTVERT 84130 LE PONTET, agissant au nom et en ma qualité de Présidente de la société MALY, SAS au capital de 1 042 740 euros, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 529 866 733, dont le siège social est situé : 199 AV DE FONTVERT, ZI DE FONTVERT, 84130 LE PONTET.

DÉCLARE

Que, concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, le ou les Commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve.

Pour SARL MEM
Monsieur Max MONTAGUD

Zone de signature

Désignation de l'entreprise : SOCIETE MALY

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise199 AVENUE DE FONTIVERT84130 LE PONTET

Durée de l'exercice précédent*12

Número SIRET*52986673300015

Néant☐*

				Exercice N clos le,131032025		N-1131032024			
		Brut1		Amortissements, provisions2		Net3		Net4	
Capital souscrit non appelé(I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	834933	AG	156345	678588	686151		
	Fonds commercial (I)	AH	137700	AI		137700	137700		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2348	AS	2348		53		
	Autres immobilisations corporelles	AT	439184	AU	259224	179860	205117		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	2052241	CV	199920	1852321	1866674		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
Autres titres immobilisés	BD		BE						
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières*	BH	78060	BI		78060	92060			
TOTAL (II)		BJ	3544466	BK	617837	2926628	2987754		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	500	BW		500	27		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	656514	BY		656514	213882		
	Autres créances (3)	BZ	59143	CA		59143	268418		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	24899	CG		24899	19051		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	46097	CI		46097	106205		
TOTAL (III)		CJ	787152	CK		787152	607583		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations(V)	CM							
	Ecart de conversion actif*(VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4331618	IA	617837	3713781	3595338		
Renvois : (1) Dont droit au bail137700		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrin

* Des sélections concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

Dossier N° 007103 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Désignation de l'entreprise : SOCIETE MALY Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1....042.....740.....)			DA	1 042 740	1 042 740		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	104 274	104 274		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	1 459 278	1 440 066
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	86 733	19 212		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	2 693 025	2 606 292		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	95 288	154 363		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	172 138	205 175	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	389 468	460 857		
	Dettes fiscales et sociales			DY	102 922	99 468		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	252 263	69 182		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	8 677			
	TOTAL (IV)			EC	1 020 755	989 045		
	Ecart de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 713 781	3 595 338		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	977 643	894 291	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Signé par MAX MONTAGUD
Le 30 sept. 2025

Signed with
Unipass doc_xqdb
tx_xg59OD10deb3

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	878 950		93 683
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 348		
Installations générales agencements aménagements divers	75 497		998
Matériel de transport	19 262		35 398
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 214		15 764
Emballages récupérables et divers	325 050		
TOTAL	468 371		52 160
Autres participations	2 052 241		
Prêts, autres immobilisations financières	92 060		
TOTAL	2 144 301		
TOTAL GENERAL	3 491 621		145 843

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			972 633	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 348	
Installations générales agencements aménagements divers			76 495	
Matériel de transport	32 052		22 608	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 100		57 878	
Emballages récupérables et divers	42 847		282 203	
TOTAL	78 999		441 532	
Autres participations			2 052 241	
Prêts, autres immobilisations financières	14 000		78 060	
TOTAL	14 000		2 130 301	
TOTAL GENERAL	92 999		3 544 466	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	55 099	101 246		156 345
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 296	53		2 348
Installations générales agencements aménagements divers	33 048	8 329		41 377
Matériel de transport	14 611	2 266	1 180	15 697
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 617	11 133	3 811	35 939
Emballages récupérables et divers	370 196	38 782	42 847	366 131
TOTAL	448 768	60 562	47 838	461 492
TOTAL GENERAL	503 867	161 809	47 838	617 837

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	101 246				
Instal.techniques matériel outillage indus.	53				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 329				
Matériel de transport	2 266				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 133				
Emballages récupérables et divers	38 782				
TOTAL	60 562				
TOTAL GENERAL	161 809				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	78 060		78 060
Autres créances clients	656 514	656 514	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	110	110	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 491	11 491	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	55	55	
Groupe et associés	45 225	45 225	
Débiteurs divers	2 261	2 261	
Charges constatées d'avance	46 097	46 097	
TOTAL	839 814	761 754	78 060

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	501	501		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	94 786	51 674	43 113	
Emprunts et dettes financières divers	36 000	36 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	389 468	389 468		
Personnel et comptes rattachés	17 080	17 080		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 601	22 601		
Impôts sur les bénéfices	4 074	4 074		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 436	57 436		
Autres impôts taxes et assimilés	1 731	1 731		
Groupe et associés	136 138	136 138		
Autres dettes	252 263	252 263		
Produits constatés d'avance	8 677	8 677		
TOTAL	1 020 755	977 643	43 113	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	58 882			

MALY
SAS au capital de 1 042 740 euros,
immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 529 866 733,
dont le siège social est situé : 199 AV DE FONTVERT, ZI DE FONTVERT, 84130 LE PONTET

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le trente septembre,
à dix-huit heures,

Au siège social, 199 AV DE FONTVERT, ZI DE FONTVERT, 84130 LE PONTET

Les associés de la société MALY, SAS au capital de 1 042 740 euros, divisé en 1 042 740 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la Présidente.

Le Commissaire aux comptes a également été convoqué.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Max MONTAGUD
- Madame Anne-Laure MONTAGUD
- Madame Marie-France ARANDA
- Monsieur Michel MONTAGUD
- Société SARL MEM, représentée par Monsieur Max MONTAGUD
- Société SAS LALA, représentée par Madame Anne-Laure MONTAGUD

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 1 042 740 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En présence de :

- La société SARL CHARLES AUDIT ET CONSEILS, représentée par Monsieur Frédéric SAOUCI, Commissaire aux comptes de la société

L'Assemblée est présidée par la société SARL MEM, représentée par Monsieur Max MONTAGUD.

La Présidente ainsi désignée met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et

statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des Dirigeantes sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lectures sont données par les Dirigeants de leur rapport et par le Commissaire aux comptes de ses rapports, général sur l'activité de l'exercice et spécial sur les conventions réglementées.

Ces lectures sont accompagnées de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 86 733,06 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 1 459 278,29 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 1 546 011,35 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été conclues et poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui sont détaillées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie l'absence de rémunération versée aux Dirigeants en contrepartie de l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale ratifie cependant la prise en charge par la société des cotisations sociales des Dirigeants dans les détails suivants :

1. société SARL MEM, représentée par Monsieur Max MONTAGUD

Ce dirigeant n'a perçu aucune rémunération cette année pour son mandat de Présidente.
Total des autres cotisations déductibles prises en charge par la société : 10 136,21 euros

2. société SAS LALA, représentée par Madame Anne-Laure MONTAGUD

Ce dirigeant n'a perçu aucune rémunération cette année pour son mandat de Directrice générale.
Total des autres cotisations déductibles prises en charge par la société : 10 136,21 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Les Dirigeantes

Zone de signature